



**COMMUNIQUÉ DE LA
MUNICIPALITÉ
N° 6/2008-2009**

Du 21 mars au 24 avril 2009

Renens, le 24 avril 2009

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,

Nous avons le plaisir de vous communiquer, ci-dessous, les principales décisions et activités de la Municipalité durant la période considérée.

1. Sous la loupe

Trentième anniversaire de l'Association des familles du Quart-Monde: soutien financier de la Municipalité pour l'édition du livre "Richesse invisible"

A l'occasion de ses trente ans, l'Association des familles du Quart-Monde souhaite éditer un livre de photos et de portraits, au titre évocateur de "Richesse Invisible". Ce projet compte d'ores et déjà des soutiens importants. Ainsi, M. Pierre-Antoine Grisoni, photographe professionnel renommé, y participera. Membre fondateur de l'agence Strates à Lausanne, il exerce comme photographe au Centre d'enseignement et de communication audio-visuelle du Centre hospitalier universitaire vaudois et poursuit en parallèle une carrière de photographe indépendant dans le domaine du reportage, de la publicité, de la mode et du portrait. Mme Véronique Emmenegger, écrivain, et M. Jean Bédard, philosophe, offriront également leur contribution à cet ouvrage.

A l'édition du livre, s'ajoute la tenue d'une exposition des photos qui seront réalisées pour le livre. Cette exposition se tiendra à la Salle de spectacles, le 19 juin 2009, et sera l'occasion de présenter officiellement le livre.

La Municipalité a décidé d'attribuer une subvention de frs. 5'000. -- pour cette manifestation, de conserver certaines photos en les achetant pour un montant estimé à frs. 2'000.-- et de mettre à disposition gratuitement la Salle de spectacles. De plus, l'entreprise Pizzera et Poletti avait offert dans le cadre de son installation dans la ferme de Florissant un montant de frs. 1'000.-- afin de soutenir une réalisation sociale. Ce montant sera aussi versé au profit de l'Association pour ce trentième anniversaire.

Etude d'un concept pour l'implantation de conteneurs enterrés

Le réaménagement du centre-ville oblige à repenser l'ensemble du mobilier urbain et toutes les infrastructures communales mises à disposition de la population.

La problématique de la collecte des déchets ménagers a de ce fait été étudiée et analysée par le groupe de travail «aménagement des espaces publics du centre-ville». En effet, la situation actuelle démontre un sérieux problème de ramassage des déchets ménagers. Les bâtiments datant pour la plupart de plusieurs dizaines d'années, n'étant pas équipés de locaux adéquats pour le stockage de conteneurs, ceux-ci dans le meilleur des cas se trouvent en permanence sur le bord des routes et trottoirs.

L'encombrement du domaine public, l'incompatibilité avec la future harmonie urbanistique, ainsi que les problèmes d'hygiène que cette situation soulève sont parmi les questions qui ont amené la Municipalité à accepter le principe de l'implantation de conteneurs enterrés au centre-ville, notamment à la rue de la Mèbre, à la rue du Midi et à la rue de la Savonnerie. Ces trois points de collecte au centre-ville feront partie intégrante du préavis du réaménagement du centre-ville.

En parallèle, un concept général d'implantation sera étudié par le Centre technique communal.

Enquêtes publiques

Au cours de la période considérée, la Municipalité a approuvé la mise à l'enquête publique de plusieurs grands projets d'importance pour la Ville de Renens. Il s'agit de deux dossiers communaux et trois privés :

- La rénovation des espaces publics du centre-ville, de la place du marché, du nouveau square et des rues adjacentes. Ce projet, lancé en automne 2006, a obtenu un crédit d'étude de la part du Conseil communal en juin 2008. Depuis, la Commission des espaces publics chargée de développer le projet s'est réunie à de nombreuses reprises. Le projet a également été débattu au sein d'un groupe de concertation des usagers constitué suite à une décision de la Municipalité en octobre dernier. Le projet touchant les terrains de la Coop et de la Migros, le dossier d'enquête est également contresigné par ces deux sociétés.
- la création d'un café-théâtre au Corso. La réhabilitation de ce site permettra la création d'une salle de 160 places avec une billetterie et une entrée couvertes sur la placette donnant sur la rue Neuve. Un escalier et un ascenseur permettront de gagner la salle. Ce projet correspond aux conclusions du rapport sur la politique culturelle. Il fera l'objet d'un préavis qui sera soumis au Conseil communal à l'automne 2009.
- la transformation du bâtiment du centre Migros Métropole (selon les informations transmises dans le Communiqué de la Municipalité du 14.02.09 au 20.03.09).
- l'aménagement du bâtiment sis à l'avenue de Longemalle 1 (anciennement Kodak). Conformément au plan de quartier en vigueur et à l'enquête préalable complémentaire de changement d'affectation, le bâtiment pourra être rehaussé de trois niveaux. Cette structure de grandes dimensions abritera potentiellement des surfaces administratives pour l'Etat et la Confédération, du logement et du tertiaire. Il comprendra en principe également un étage de logements pour étudiants et une surface commerciale.
- l'implantation de l'Orif (centre de formation professionnelle) dans les locaux appartenant à Coop (ancienne boulangerie industrielle) au chemin du Chêne 5. Le projet, qui doit prendre forme rapidement afin d'accueillir des personnes en réinsertion professionnelle dès la rentrée de septembre, comprendra divers ateliers,

notamment de peinture et de paysagisme, ainsi que la structure administrative de l'institution.

Engagement du chef de service Finances & Cultes

Dans sa séance du 24 avril, la Municipalité a procédé à l'engagement du nouveau chef du Service Finances & Cultes en remplacement de M. Dominique Kohli qui a fait valoir son droit à la retraite pour la fin de l'année 2009.

Parmi les excellentes candidatures reçues, le choix de la Municipalité s'est porté sur M. Michaël Perrin, porteur du brevet fédéral de spécialiste en finance et comptabilité et du diplôme fédéral en finance et en controlling. M. Perrin prendra ses fonctions à partir du 15 octobre prochain.

La Municipalité se réjouit de pouvoir bénéficier des compétences de son futur chef des finances et de sa complémentarité avec Mme Laurence Vauthey, actuelle adjointe du chef de service.

2. Autres décisions prises et dossiers suivis par la Municipalité

La Municipalité a décidé:

- d'accepter l'adhésion de la **garderie « La Roue Enchantée » de l'entreprise Bobst SA au réseau d'accueil de jour des enfants de Renens-Crissier** avec effet au 1^{er} avril 2009;
- de répondre à tous les signataires de la pétition « **Pour une collecte des déchets encombrants sans injustice dans la Commune de Renens dès 2009** » afin de donner toutes les explications concernant la nouvelle stratégie pour l'élimination des déchets encombrants. La Municipalité a par ailleurs décidé d'établir un bilan de ce service après une année d'utilisation;
- de répondre favorablement au courrier des tl du 20 mars 2009 en autorisant l'**utilisation sur le réseau routier communal des trolleybus articulés** Hess « Swisstrolley 3 ». Ces nouveaux véhicules de plus grande capacité sont également plus lourds. Leur charge dépassant la valeur limite fixée par l'ordonnance sur les règles de circulation, leur mise en service nécessite que les communes dans lesquelles ces véhicules circulent accordent une autorisation préalable. Renens est concernée par la ligne 7;
- d'**adjuger** les travaux suivants :
 - fourniture et pose de la **signalisation routière pour le giratoire rue du Lac/rue du Caudray**;
 - fourniture et installation de la **signalisation lumineuse du passage à piétons rue du Lac/chemin du Chêne**;
 - dans le cadre de l'agrandissement du site **scolaire du Léman** :
 - réalisation des **obturations coupe-feu**,
 - acquisition des **casiers en bois et du mobilier**, pour les deux bâtiments scolaires;
 - les travaux de terrassement, clôtures et génie civil, dans le cadre de la création de **jardins familiaux du Simplon et du Censuy**,

- génie civil pour la réfection de la chaussée et de l'arrêt de bus côté lac au **carrefour route de Cossonay / rue du Bugnon**;
 - **génie civil, câblage et nouveaux luminaires au parc Frehner**;
- de signer, dans le cadre de l'**harmonisation des registres**, la déclaration d'intention qui vise à demander à la Poste une offre pour l'attribution de numéros EWID (identificateur fédéral de logement qui émane du Registre fédéral des bâtiments et des logements) à l'ensemble des logements de la Commune et de les mettre en lien avec le Service de la population.

La Municipalité a pris acte :

- des dispositions cantonales en matière de **téléphonie dans les établissements scolaires**, dont la conséquence directe est le passage au Canton des téléphones du Collège du Léman, à l'exception de ceux de la bibliothèque et de l'APEMS.

3. Affaires Intercommunales

Schéma Directeur de l'Ouest Lausannois (SDOL)

La période écoulée (décembre 2008 - avril 2009) a été marquée par plusieurs séries de rendez-vous sur chacun des chantiers en cours. En voici les principaux éléments:

- Chantier 1 – Requalification de la RC1

Ce chantier du SDOL concerne d'une part les communes de Chavannes-près-Renens, Ecublens et Saint-Sulpice, et d'autre part l'EPFL et l'UNIL. Il est piloté par le service de la mobilité du canton.

Premier chantier du SDOL à entrer dans sa phase concrète, le projet de requalification de la RC1 est mis à l'enquête alors que le concept général et la stratégie de requalification, adopté par le Groupe de pilotage du SDOL le 26 juin 2008, vient d'être publié sous la forme d'un rapport.

Il touche l'épineux débat des routes cantonales et pose la question du statut des routes d'agglomération pour lesquelles tout est encore à définir.

- Chantier 2 – Arc-en-Ciel

Ce chantier concerne le réaménagement du secteur à la sortie de Renens et touche les communes de Crissier et Bussigny (il s'étend du Pont Bleu à l'est jusqu'au carrefour de Croix-de-Plan à l'ouest). Stratégique pour l'agglomération, le projet vise le développement d'un secteur urbain dense et mixte qui verra à terme le doublement de sa population (habitants + emplois passant d'environ 10'000 actuellement à 20'000).

Un projet de Plan Directeur Localisé (PDL) intercommunal est en cours de développement pour les deux communes concernées. Il fera l'objet d'une consultation publique à partir du 3 juin 2009 ainsi que de diverses réunions d'échanges et d'information. Ce projet pose en effet la question de la place de l'entreprise dans la ville des enjeux économiques et urbanistiques de la croissance de la périphérie des villes.

- **Chantier 2 – Gare de Renens**

Ce chantier concerne quatre communes (Chavanne-près-Renens, Crissier, Ecublens et Renens). Les quatre communes ainsi que les CFF (Infrastructures et Immobilier) et les t-l participent à l'étude de ce sous-secteur pilotée par la Commune de Renens. Menée en 2008, l'étude préliminaire a été mise en consultation publique du 15 janvier au 16 février 2009.

Aujourd'hui, le dossier progresse et des contacts ont été pris avec les différents partenaires (Confédération, canton, communes, CFF). Les études d'avant-projet sont en cours en vue d'obtenir les financements.

- **Chantier 2 – Secteur de Malley**

Ce chantier concerne les villes de Lausanne, Prilly et Renens et vise à reconverter la friche actuelle en ville avec le potentiel doublement du nombre du nombre d'habitants et d'emplois d'ici 2020. L'étude du sous-secteur de Malley est pilotée par la Commune de Renens. Les discussions continuent entre les différents acteurs concernés.

L'enjeu aujourd'hui est de progresser dans l'élaboration d'un Plan directeur localisé (PDL) intercommunal, ceci d'autant plus que les travaux pour la construction de la halte RER Prilly-Malley ont débuté en décembre 2008 et doivent s'achever en 2011.

- **Chantier 6 – Stationnement**

Les travaux ont débuté sur la question du stationnement dans l'Ouest Lausannois. Pour cela, une étude sur la politique de stationnement dans l'Ouest lausannois a été initiée.

Une séance de travail intercommunale a eu lieu avec la participation des autorités (Municipalité) et techniciens de l'Ouest Lausannois ainsi que de la Police de l'Ouest Lausannois. Une première validation des objectifs est en cours au sein des différentes municipalités concernées. La Municipalité de Renens a pour sa part adopté l'ensemble des objectifs stratégiques de l'étude.

Prochaines étapes: identifier les solutions et les mesures à prendre puis les mettre en œuvre.

- **Chantier 6 – Axes lourds**

Il y a quelques semaines, le Grand Conseil accordait les crédits d'étude pour le projet des axes forts de transports publics urbains du PALM, dont la partie du tram reliant Renens au Flon ainsi que la route de Cossonay. Sur le plan politique, le projet est supervisé par le PALM et sa délégation politique au sein desquels Marianne Huguenin représente le SDOL. Sur le plan opérationnel, le projet est géré par les t-l, sur mandat du canton, et comprend 3 comités de projet distincts pour l'Est, l'Ouest et Lausanne.

Le comité de projet pour l'Ouest (Coproj Ouest) rassemble les communes de Renens, Crissier, Prilly et Lausanne ainsi que les t-l et le canton. Il est présidé par Marianne Huguenin, en tant que présidente du SDOL et comprend les syndicats de Prilly et Crisser ainsi que des Conseillers municipaux des 3 communes (pour Renens: Tinetta Maystre). Les communes y comptent également des représentants techniques. Les t-l en assurent la direction.

Les études d'avant-projet ont démarré; elles doivent se terminer d'ici la fin 2009, date limite pour déposer l'avant-projet auprès de la Confédération.

A noter par ailleurs, que **dans le cadre de ce projet, la Municipalité de Renens a décidé de constituer un groupe de concertation local** qui sera un interlocuteur privilégié concernant le projet de tram reliant Renens au Flon. Ce groupe de concertation

sera composé de 5 représentants politiques, 4 représentants de la société civile, 1 représentant de la SICOL, 3 représentants des commerces du centre, 1 représentant de Migros Métropole, 1 représentant de Coop, 1 représentant de l'ATE, 1 représentant du TCS et 1 représentant de Pro-Vélo région lausanne. Il sera animé par M. Roland Ribi, ingénieur-conseil en mobilité. La Municipalité y sera représentée par Marianne Huguenin, présidente, Tinetta Maystre, vice-présidente, et Michel Perreten. Les services de l'administration communale y seront également présents.

Ce groupe se réunira entre mai et fin 2009 à un rythme probable d'une fois par mois, la première séance étant fixée au 11 mai 2009.

4. Rencontre

Séance d'information avec les victimes des inondations (durant la nuit du 26 au 27 juillet 2008), à Renens.

A la suite de l'inondation du 26 juillet 2008, de nombreuses personnes ont fait part à la Commune de leurs difficultés à obtenir l'intervention des assurances et notamment de l'ECA, en raison d'interprétations juridiques divergentes sur les raisons des dégâts, l'ECA ne s'estimant pas tenue de couvrir ces dommages.

Interpellée par cette situation, la Municipalité a tout d'abord informé les lésés sur les faits et sur les démarches à entreprendre auprès de l'ECA et des assurances privées (RC bâtiments, ménage, dégâts d'eaux et véhicules). Elle a également rencontré la Direction de l'ECA, sans toutefois obtenir de changement de position.

Plusieurs mois après les événements, certaines personnes ont été dédommagées par l'une ou l'autre assurance privée. Mais plusieurs cas ne sont pas réglés et les lésés sont démunis. Par ailleurs, il y a litige ouvert entre les assurances privées qui se sont regroupées et l'ECA, et la situation est actuellement bloquée.

C'est pourquoi, la Municipalité a organisé le 22 avril 2009 une séance d'information avec Me Jean-Daniel Théraulaz, avocat qui est également mandaté pour traiter de cet objet par d'autres victimes, notamment des propriétaires durement touchés, parmi lesquels le SIE.

Partant du principe qu'une action juridique ou des actions juridiques pourraient être entreprises contre l'ECA, à défaut d'accord, Me Théraulaz a conseillé aux personnes présentes de chiffrer leur dommage et de lui faire parvenir le document, afin de les associer à d'autres demandes de prétentions. Un courrier sera également adressé dans ce sens aux personnes qui s'étaient annoncées à la commune suite aux courriers d'information qui avaient été faits.

La Municipalité continue à suivre cette affaire et tiendra le Conseil communal informé de la suite qui sera donnée.

LA MUNICIPALITE